



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

Suivant l'article 17 du Code Civil Local, l'association sera inscrite au Registre des associations du Tribunal d'Instance de HAGUENAU.

### STATUTS DE L'ASSOCIATION

Entre les adhérents aux présents statuts, une association est fondée, régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local, maintenu en vigueur dans les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle par la loi d'introduction de la législation civile française du 01.06.1924, ainsi que par les présents statuts.

#### Vereinsstatuten

Die Anhänger der vorliegenden Satzungen gründen einen Verein, auf der Grundlage der Artikel 21 bis 79 des Code civil local, der durch das Gesetz „Introduction de la législation civile française“ vom 01.06.1924 in den Departements Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle gilt sowie der vorliegenden Statuten.

#### Article 1: Dénomination

Cette association, qui sera régie par ladite Loi, les présents statuts et le règlement intérieur, prend la dénomination de : **“LANGENBERG”**

#### Artikel 1: Name

Der Verein, der durch das erwähnte Gesetz, den folgenden Statuten und der Geschäftsordnung geregelt wird, trägt den Namen **„LANGENBERG“**

#### Article 2: Objet

L'association a pour objet de favoriser les contacts entre ses membres pour développer un certain esprit humaniste par la permaculture, la recherche et le développement ou accompagnement d'écolieux, la création d'habitats et de lieux inter-générationnels et transfrontaliers.

A cette fin elle entreprend des études et recherches relatives aux activités culturelles et traditionnelles (en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse), afin de promouvoir les valeurs républicaines (liberté, égalité et fraternité). Ces études et recherches doivent se réaliser dans un cadre philanthropique et peuvent s'accompagner d'actions humanitaires et sociales. L'association a aussi pour objet d'organiser au profit de ses membres des manifestations diverses telles que des conférences, réunions, symposiums, hébergements, voyages d'études, banquets et autres manifestations diverses. Elle peut adhérer à une fédération ou à une association ayant les mêmes buts.

# Association Langenberg

---



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

### Artikel 2: Zweck , Ziel des Vereins

Der Verein macht es sich zur Aufgabe, den Kontakt unter seinen Mitgliedern zu stärken, um mit Hilfe von Permakultur, von Recherche und Entwicklung oder Begleitung von ökologischen, generations- und grenzübergreifenden Wohnprojekten einen gewissen humanistischen Geist heranzubilden.

Zu diesem Zweck führt der Verein Studien und Recherchen zu kulturellen und traditionellen Aktivitäten durch (ohne jeden politischen oder religiösen Bezug) mit dem Ziel, die republikanischen Werte (Freiheit, Gleichheit, Brüderlichkeit) zu fördern. Diese Studien und Recherchen sollen in einem philanthropischen Rahmen verwirklicht werden, möglicherweise begleitet von humanitären und sozialen Aktionen. Eine weitere Aufgabe des Vereins besteht in der Organisation verschiedener Veranstaltungen für die Mitglieder, wie zum Beispiel Konferenzen, Versammlungen, Symposien, Übernachtungen, Studienreisen, Festessen,...

Der Verein kann einem Verband oder Verein, der die gleichen Ziele verfolgt, beitreten.

### Article 3: Siège

Le siège de l'association est situé au Château Langenberg, Weiler, 67160 WISSEMBOURG.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur simple décision du Comité d'éthique et de conseil , une ratification devant être effectuée en Assemblée Générale.

### Artikel 3: Sitz

Der Sitz des Vereins ist Château Langenberg, Weiler, 67160 WISSEMBOURG.

Er kann durch die Entscheidung des Comité d'éthique et de conseil an einen anderen Ort verlagert werden, eine Ratifikation durch die Generalversammlung muss erfolgen.

### Article 4: Durée et composition

L'Association est constituée pour une durée illimitée et est composée de sept (7) membres au minimum.

### Artikel 4: Dauer und Zusammensetzung

Der Verein ist auf unbegrenzte Zeit gegründet und besteht aus mindestens 7 Mitgliedern.

### Article 5: Qualités de membre et conditions d'adhésion

On entend par membre toute personne physique ou morale adhérente.

L'association comprend cinq types de membres:

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.



## Statuts de l'Association - **Vereinsstatuten**

### **a) Les membres actifs permanents**

Ce sont les membres qui participent régulièrement aux activités et contribuent activement à la réalisation des objectifs de l'association, ils ont le droit de vote. Ce sont les membres fondateurs de l'association auxquels s'ajoutent d'autres membres choisis ultérieurement par l'assemblée Générale sur proposition du Directoire.

### **b) Les membres actifs postulants**

Ce sont des membres cotisants qui participent régulièrement aux activités et contribuent activement à la réalisation des objectifs de l'association, mais ils n'ont pas le droit de vote aux Assemblées Générales.

Ils auront obligatoirement des référents volontaires pour les accueillir et les aider à travailler selon notre éthique, pour qu'ils puissent leur apporter leur expérience, ainsi que les éclairer sur le fonctionnement et l'avancement de nos travaux. Lorsque les référents les sentent prêts, ils les incitent à faire leur demande auprès du Directoire pour devenir Membre Actif Permanent.

### **c) Les membres passifs usagers et les membres passifs de soutien.**

Ce sont, soit des membres qui participent aux activités de l'association, soit qui soutiennent l'association, par tous moyens. Ils n'ont pas le droit de vote. Leur cotisation peut être différente des autres membres.

### **d) Les membres associés.**

Est membre de droit tout représentant des collectivités territoriales dont dépendent les objets de l'association.

Les membres associés ont voix consultative.

### **e) Les membres d'honneur.**

Ce titre peut être décerné par le Comité de direction à des personnes qui ont rendu d'éminents services à l'association. Ils sont dispensés du paiement de la cotisation.

**N.B. La qualité de membre de chaque catégorie est acquise sous réserve de l'engagement de l'intéressé de respecter les présents statuts qui lui sont communiqués à son entrée dans l'association.**

## **Artikel 5: Arten und Bedingungen der Mitgliedschaft**

**Mitglied kann jede natürliche oder juristische Person sein.**

**Der Verein unterscheidet 5 Arten der Mitgliedschaft:**

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

### a) Aktives permanentes Mitglied

Dies sind zahlende Mitglieder, die regelmäßig an den Aktivitäten teilnehmen und aktiv dazu beitragen, die Ziele des Vereins zu realisieren. Sie haben Stimmrecht. Es sind die Gründungsmitglieder und die Mitglieder, die zu einem späteren Zeitpunkt nach Empfehlung durch den Vorstand von der Generalversammlung aufgenommen wurden.

### b) AnwärterInnen auf aktive permanente Mitgliedschaft

Dies sind zahlende Mitglieder, die regelmäßig an den Aktivitäten teilnehmen und aktiv dazu beitragen, die Ziele des Vereins zu realisieren. Sie haben **kein** Stimmrecht. Ihnen werden obligatorisch freiwillige TutorInnen zur Seite gestellt, um sie zu empfangen und ihnen behilflich zu sein, nach unseren ethischen Vorstellungen zu arbeiten; um sich mit ihnen auszutauschen, an ihren Erfahrungen teilhaben zu lassen und sie über die Funktionsweise und die Fortschritte unserer Projekte aufzuklären. Haben die TutorInnen den Eindruck, dass die neuen Mitglieder bereit sind, schlagen sie ihnen vor, den Antrag auf permanente Mitgliedschaft beim Vorstand zu stellen.

### c) Passive Mitglieder: VeranstaltungsteilnehmerInnen und Fördermitglieder

Es sind Mitglieder, die entweder an den Aktivitäten des Vereins teilnehmen oder ihn mit unterschiedlichen Mitteln unterstützen. Sie haben kein Stimmrecht. Ihr Mitgliedsbeitrag kann sich von dem der anderen Mitglieder unterscheiden.

### d) Assoziierte Mitglieder

**Ist ein rechtmäßiges Mitglied, welches regionale Gebietskörperschaften vertritt, mit denen die Vereinsziele in Verbindung stehen. Sie haben konsultatives Stimmrecht.**

### e) Ehrenmitglieder

Dieser Titel kann vom Vorstand Personen verliehen werden, die dem Verein außerordentliche Dienste geleistet haben. Sie sind vom Mitgliedsbeitrag befreit.

**Die Mitgliedschaft einer jeden Kategorie wird unter dem Vorbehalt erworben, sich an die vorliegenden Statuten, die beim Eintritt vorgelegt wurden, zu halten.**

## Article 6: Cotisations

La cotisation annuelle pour les différentes catégories de membres (hors membres d'honneur) est fixée par l'Assemblée générale sur proposition du Directoire

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

### Artikel 6: Mitgliedsbeitrag

Der jährliche Mitgliedsbeitrag für die verschieden Arten der Mitgliedschaft (außer für Ehrenmitglieder) wird nach Vorschlag des Vorstandes durch die Mitgliederversammlung festgelegt.

### Article 7: Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'Association se perd :

- par décès ;
- par démission adressée par écrit au Président ;
- par exclusion.

L'exclusion est prononcée par le Directoire pour tout motif grave ou tout agissement ayant causé un préjudice à l'association, le membre concerné ayant été préalablement entendu par le Comité d'éthique et de conseil.

Le membre sera informé de la mesure d'exclusion prononcée à son encounter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le recours contre une mesure d'exclusion pourra être formulé auprès de l'Assemblée Générale ordinaire dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception, par le membre, de la lettre recommandée A.R.

- par radiation

Un membre qui n'a pas payé sa cotisation jusqu'au 31 janvier de l'année calender va être relancé une fois et en absence de son règlement jusqu'au 1<sup>er</sup> mars il va être rayé de la liste des membres.

### Artikel 7: Ende der Mitgliedschaft

Die Mitgliedschaft endet:

- durch Tod
- durch eine schriftliche Austrittserklärung gegenüber dem Vorsitzenden
- durch Ausschluss

Der Ausschluss eines Mitglieds wird beim Vorliegen schwerwiegender Gründe oder Handlungen, die dem Verein Schaden zufügen vom Vorstand ausgesprochen. Das betreffende Mitglied hat zuvor die Möglichkeit vom Ethikkomitee und -rat angehört zu werden. Über die Maßnahme des Ausschlusses wird das Mitglied in einem Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung informiert. Einspruch kann innerhalb eines (1) Monats nach Eingang des Einschreibens bei der der Generalversammlung erhoben werden.

- durch Streichung von der Mitgliederliste



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

Jedes Mitglied, welches bis zum 31. Januar des laufenden Kalenderjahres den Mitgliedsbeitrag nicht bezahlt hat erhält eine Mahnung und wird, wenn es nicht bis zum 1. März bezahlt hat, von der Mitgliederliste gestrichen.

### Article 8: Ressources de l'Association

Les ressources de l'Association se composent :

- de dons provenant de ses membres ou de personnes physiques ou morales extérieures,
- du produit des cotisations annuelles,
- des bénéfices réalisés lors des manifestations organisées par l'association,
- de toutes autres ressources que l'Association peut légalement recueillir,
- de ressources provenant des personnes morales associées.

Le patrimoine de l'Association répondra seul des engagements pris en son nom et aucun des membres ne pourra en être rendu responsable

### Artikel 8: Mittel

Die Mittel des Vereins bestehen aus:

- Spenden von Mitgliedern oder natürlichen oder juristischen Personen außerhalb des Vereins
- Jährliche Mitgliedsbeiträge
- Erträge aus eigenen Veranstaltungen
- Zuwendungen aller Art, die der Verein rechtmäßig erhalten kann
- Zuwendungen von juristischen Personen, die mit dem Verein in Verbindung stehen

Für die Verbindlichkeiten des Vereins haftet ausschließlich dessen Vermögen, kein Mitglied kann haftbar gemacht werden.

### Article 9: Administration

L'Association est dirigée par un Directoire et le Comité d'éthique et de conseil

Le Directoire comprenant de trois membres élus pour trois ans en son sein par l'Assemblée Générale et de 2 ou 3 membres volontaires ou tirés au sort parmi les membres du Comité d'éthique et de conseil . La mixité et la dimension transfrontalière sont recherchées en son sein.

S'il n'y a pas plus de candidats pour être membre du Directoire que de postes à pourvoir, chaque membre peut être élu selon les modes prévus pour les décisions prises en Assemblée générale ordinaire. Dans le cas contraire, on procédera à un scrutin secret par liste, la liste de chaque bulletin de vote comprenant au maximum autant de noms différents que de postes à pourvoir.

Le Directoire élit en son sein pour un mandat de trois ans les titulaires des fonctions suivantes:

- Un président

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.

# Association Langenberg

---



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

- Un secrétaire général
- Un trésorier

Les 2 ou 3 membres volontaires ou tirés au sort, dont les fonctions ne sont pas cumulables avec les mandats électifs, peuvent occuper les fonctions suivantes, certaines d'entre elles pouvant éventuellement être vacantes:

- Un vice-président,
- Un Trésorier Adjoint ou un Secrétaire Adjoint.

Le Comité d'éthique et de conseil élit pour chaque séance un secrétaire et peut choisir en son sein :

- Un chargé de l'organisation des manifestations
- Un ou deux conseillers
- Un ou deux assesseurs
- Un ou deux responsables d'activités (ou par branche d'activité exple foret, culture, camping, restauration, gîte, site et matériel etc...)

qui travailleront en collaboration avec le Directoire.

Les membres du Directoire sont renouvelés par tiers tous les 3 ans selon la règle suivante:

- après un an, le président
- année suivante le secrétaire général
- la troisième année le trésorier

le même cycle recommençant l'année suivante.

En cas de vacance, le Directoire pourvoit provisoirement au remplacement des membres concernés. Leur remplacement définitif intervient à l'Assemblée Générale qui suit. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles sans limitation.

Outre les membres du Directoire, deux réviseurs aux comptes sont élus pour un mandat annuel par l'Assemblée générale. Ils sont choisis parmi les membres (cf Article 16 ci-après).

## Artikel 9: Verwaltung

Der Verein wird vom Directoire et le Comité d'éthique et de conseil geleitet.

Das Directoire, das aus 3 Mitgliedern besteht und für 3 Jahre von den Mitgliedern aus ihren Reihen in einer Generalversammlung gewählt wird und 2 oder 3 Mitgliedern, Freiwilligen oder die per Los aus dem Comité d'éthique et de conseil bestimmt werden. Eine Mischung der Geschlechter und Nationalitäten (deutsch-französisch) wird angestrebt.

Gibt es nicht genügend Kandidaten um die Posten im Directoire zu besetzen, kann jedes Mitglied gewählt werden, entsprechend der vorgesehenen Vorgehensweise der Entscheidungsfindung in der ordentlichen Mitgliederversammlung.

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

Im gegenteiligen Fall wird in geheimer Wahl mit einer Wahlliste gewählt, die Liste eines jeden Wahlzettels besteht maximal aus genauso viel unterschiedlichen Namen wie Stellen, die zu besetzen sind.

Das Directoire, das für 3 Jahre gewählt wird, besteht aus:

- einem Vorsitzenden
- einem Generalsekretär
- einem Kassenwart

Die 2 oder 3 Mitglieder, Freiwillige oder per Los gezogen, deren Funktion nicht mit den gewählten Mandaten kumulierbar ist, können nachfolgenden Posten inne haben, die jedoch eventuell nicht alle besetzt werden müssen.

- ein stellvertretender Vorsitzenden
- ein Stellvertreter des Kassenwarts oder stellvertretender Sekretär

Das Comité d'éthique et de conseil wählt für jede Sitzung einen Schriftführer und kann aus seinen Reihen wählen :

- einen Beauftragten, der Veranstaltungen organisiert
- ein oder zwei Berater
- ein oder zwei Beisitzer
- ein oder zwei Personen, die für Bereiche unterschiedlicher Tätigkeiten verantwortlich sind (oder Teilbereiche wie z.B. Wald, Kultur, Camping, Restaurant, Gelände, Unterkunft, Material,.. die mit dem Directoire zusammenarbeiten.

Die Mitglieder des Directoire sind alle 3 Jahre zu erneuern und zwar nach der folgenden Regel:

- nach einem Jahr der Vorsitzende
- im folgenden Jahr der Generalsekretär
- im dritten Jahr der Kassenwart

Der gleiche Kreislauf beginnt wieder im nächsten Jahr.

Im Fall der Nichtbesetzung ersetzt das Directoire die betroffenen Mitglieder übergangsweise. Ihre rechtskräftige Einsetzung erfolgt bei der nachfolgenden Generalversammlung.

Die Amtsdauer der Mitglieder, die auf diese Weise gewählt wurden, endet zum Zeitpunkt des Amtsendes der Mitglieder, die durch sie ersetzt wurden.

Die Mitglieder des Directoire sind unbegrenzt wieder wählbar.

Neben dem Directoire sind in der Generalversammlung 2 Rechnungsprüfer für 1 Jahr zu wählen. Sie werden aus den Mitgliedern ausgewählt (siehe Artikel 16)

## Article 10: Réunion du Directoire

Le Directoire se réunit chaque fois qu'il est convoqué par son Président, ou sur demande du tiers de ses membres. La convocation devra préciser l'ordre du jour.

La présence du tiers de ses membres est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire général et figurent sur un registre spécifique à l'association.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

### Artikel 10: Versammlung des Directoire

Eine Sitzung des Directoire findet statt, wenn der Vorsitzende sie einberuft oder ein Drittel der Mitglieder sie beantragt. Bei der Einberufung muss die Tagesordnung vorliegen.

Drei Mitglieder müssen anwesend sein um gültige Beschlüsse fassen zu können.

Ein Besprechungsprotokoll ist anzufertigen. Die Protokolle sind vom Vorsitzenden und dem Generalsekretär zu unterschreiben und sie sind in einem speziellen Verzeichnis des Vereins abzuheften.

Entscheidungen werden durch die absolute Mehrheit der anwesenden Mitglieder getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

### Article 10 bis : Réunion du Comité d'éthique et de conseil

Le Comité d'éthique et de conseil se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président de l'association, ou sur demande du tiers de ses membres. La convocation devra préciser l'ordre du jour.

La présence du tiers de ses membres, présents ou représentés est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire de séance et dans un registre spécifique à l'association.

### Artikel 10 a: Versammlung des Comité d'éthique et de conseil

Eine Versammlung des Comité d'éthique et de conseil findet statt, wenn der Vorsitzende des Vereins sie einberuft oder ein Drittel der Mitglieder sie beantragt. Bei der Einberufung muss die Tagesordnung vorliegen.

Ein Drittel der Mitglieder müssen anwesend sein oder in Vertretung um gültige Beschlüsse fassen zu können.

Ein Besprechungsprotokoll ist anzufertigen. Die Protokolle sind vom Vorsitzenden und dem Sekretär der Sitzung zu unterschreiben und in einem speziellen Verzeichnis des Vereins abzuheften.

### Article 11: Gratuité du mandat

Les membres de l'Association ne peuvent percevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont conférées.

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

Ils pourront toutefois, sur justificatifs et après accord du Directoire, obtenir le remboursement des dépenses engagées pour les besoins de l'Association.

### Artikel 11: Ehrenamt

Die Mitglieder des Vereins dürfen keinerlei Bezahlung aufgrund ihres Amtes, das ihnen übertragen wurde, erhalten.

Sie können jedoch, nach Nachweis und dem Einverständnis des Directoire die Kosten von Ausgaben für den Verein erstattet bekommen.

### Article 12: Pouvoirs du Directoire et du Comité d'éthique et de conseil

Le Directoire est investi et exerce les pouvoirs les plus étendus pour les opérations se rattachant à l'objet de l'Association, et notamment :

- le Directoire établit tout règlement intérieur sur proposition du Comité d'éthique et de conseil qui serait soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ;
- le Directoire gère les fonds de l'Association, décide de leur placement ou de leur affectation ;
- le Directoire arrête le montant des indemnités de représentation exceptionnellement attribuées à certains membres du Directoire et le Comité d'éthique et de conseil ;
- le Directoire élabore le projet de budget annuel et fixe le montant des cotisations après avis du Comité d'éthique et de conseil ;
- le Directoire fixe la date, le lieu et l'ordre du jour des Assemblées Générales (Ordinaires, Extraordinaires) ;
- le Directoire autorise l'acquisition, la prise à bail ou la location des locaux, ainsi que l'achat des équipements et matériels et produits divers après avis du Comité d'éthique et de conseil ;
- le Directoire décide des emprunts, des procès et transactions devant les tribunaux et généralement, accomplit tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Cette énumération n'est pas limitative.

Le Directoire peut déléguer telle partie de ses pouvoirs qu'il juge convenable à un ou plusieurs membres du Comité d'éthique et de conseil , ce pour une question déterminée et un temps limité.

Il doit, dans la gestion financière, assurer celle-ci en «bon père de famille».

### Artikel 12: Befugnisse des Directoire et du Comité d'éthique et de conseil

Das directoire ist mit vielseitigen Befugnissen und Aufgaben betraut, die mit den Vorhaben des Vereins zusammenhängen. Das Directoire

- legt die Geschäftsordnung fest, auf Vorschlag des Comité d'éthique et de conseil, die der Genehmigung durch die Generalversammlung unterworfen ist
- verwaltet das Kapital des Vereins, bestimmt über die Anlage oder den Verwendungszweck

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

- legt die Höhe der Aufwandsentschädigung/Repräsentationsvergütung fest, die ausnahmsweise einem Mitglied des Directoire et le Comité d'éthique et de conseil bewilligt wird
- stellt den jährlichen Haushaltsplan auf und legt den Mitgliedsbeitrag fest nach Anhörung des Comité d'éthique et de conseil
- bestimmt den Zeitpunkt, den Ort und die Tagesordnung der ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlungen
- genehmigt den Erwerb, das Leasing oder Mieten von Räumlichkeiten sowie den Kauf von Ausrüstungsgegenständen, Material und verschiedener Waren nach Anhörung des Comité d'éthique et de conseil
- entscheidet über Darlehen, Verfahren und Vergleiche vor Gericht und in der Regel erledige sie alle Geschäftshandlungen, die nicht der Generalversammlung vorbehalten sind.

Diese Aufzählung ist nicht erschöpfend

Das directoire kann jenen Teil seiner Vollmacht, den er für geeignet hält, an ein oder mehrere Mitglieder des Comité d'éthique et de conseil delegieren, und das für eine bestimmte Aufgabe und für eine bestimmte Zeit.

Er muss in seiner Finanzverwaltung handeln wie ein « guter Familienvater ».

## Article 13: Rôle Directoire et du Comité d'éthique et de conseil

### Président

Le Président convoque les Assemblées Générales et les réunions Directoire et du Comité d'éthique et de conseil dont il fixe l'ordre du jour.

Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs, à cet effet

- Il peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions prévues au Règlement intérieur.
- Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'Association.
- Il présente le rapport moral à l'Assemblée Générale annuelle de l'Association.

En cas d'absence inopinée forcée (maladie, ...) il est remplacé par le Vice-président, ou, à défaut, par tout autre membre spécialement délégué par le Directoire.

Le Président a également tous les pouvoirs du trésorier dans les mêmes conditions.

### Vice-Présidents

Ils assistent le président selon les souhaits de ce dernier et le remplace en cas d'empêchement.

### Secrétaire général

Le Secrétaire général est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.

Il rédige les procès-verbaux des délibérations:



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

du Directoire  
des Assemblées Générales.

Il en assure la conservation et ils seront émargés par le Président et lui même après approbation dès la prochaine réunion

Il tient un registre spécial, prévu par la loi, et assure l'exécution des formalités prescrites.

Il adresse individuellement à chacun des membres les convocations aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires au moins quinze jours à l'avance en y joignant l'ordre du jour.

Il tient à jour la liste des différents membres de l'association.

### Trésorier

Le Trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion financière de l'Association.

Le Trésorier reçoit mandat du Président pour ouvrir les comptes et recevoir les extraits.

Il effectue tous les paiements et perçoit toutes recettes sous surveillance du Président.

Il tient une comptabilité régulière au jour le jour de toutes les opérations comptables et en rend compte au Directoire.

Il présente le rapport financier à l'Assemblée Générale annuelle de l'Association.

La régularité comptable est soumise au contrôle des deux Réviseurs aux comptes, lesquels soumettent le quitus à l'Assemblée Générale annuelle qui statue en dernier ressort.

### Le chargé de l'organisation des manifestations

En règle générale, le chargé de l'organisation des manifestations reçoit délégation du Directoire pour organiser les diverses manifestations (réunions, conférences, symposium, banquets, etc) décidées par l'association. Il peut s'adjoindre d'un ou plusieurs membres, approuvés par le Directoire, pour l'assister dans sa mission.

### Le conseiller

Le conseiller use de ses compétences et de son expérience pour soutenir l'action du Directoire et du Comité d'éthique et de conseil.

### Les assesseurs

Chaque assesseur assume la suppléance, en cas de besoin, d'une autre fonction, ou toute autre mission qui lui est confiée par Directoire et du Comité d'éthique et de conseil.

## Artikel 13: Aufgaben des Directoire et du Comité d'éthique et de conseil

### Vorsitzender

Der Vorsitzende lädt zu den Generalversammlungen und zu Versammlungen des **Directoire et du Comité d'éthique et de conseil** ein und legt die Tagesordnung fest.

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.

# Association Langenberg

---



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

Er repräsentiert den Verein in allen Zivilgeschäften und ist zu diesem Zweck mit folgenden Vollmachten ausgestattet:

- Er kann einige, in der Geschäftsordnung festgelegt Vollmachten, delegieren.
- Er ist vor allem bevollmächtigt im Namen des Vereins vor Gericht zu klagen.
- Er stellt den moralischen Bericht der jährlichen Generalversammlung vor.

Im Fall von entschuldbarer Abwesenheit (Krankheit,...) wird er durch den Stellvertretenden Vorsitzenden vertreten, oder aber durch ein anderes Mitglied, welches vom Directoire bestimmt wird. Der Vorsitzende besitzt auch alle Vollmachten des Kassenwartes.

### Stellvertretende Vorsitzende

Sie unterstützen den Vorsitzenden gemäß seinen Forderungen und ersetzen ihn bei Abwesenheit

### Generalsekretär

Der Generalsekretär ist für alles was Korrespondenz und Archiv betrifft, zuständig.

- Er verfasst die Protokolle der Beschlüsse des Directoire und der Generalversammlungen.
- Er bewahrt sie auf, unterschrieben von ihm und dem Vorsitzenden und bewilligt in der nächsten Versammlung
- Er führt ein gesetzliches Verzeichnis und sichert die Ausführung der vorgeschriebenen Formalitäten.
- Er schickt die Einladungen mit der Tagesordnung für die gewöhnlichen und außergewöhnlichen Generalversammlungen einzeln an jedes Mitglied, mindestens 15 Tage davor.
- Er führt ein Mitgliederverzeichnis.

### Der Kassenwart

Der Kassenwart ist für die gesamte Finanzverwaltung des Vereins zuständig.

- Er erhält den Auftrag vom Vorsitzenden, um die Konten zu eröffnen und die Kontoauszüge zu bekommen.
- Er erledigt alle Zahlungen und nimmt alle Einnahmen unter der Kontrolle des Vorsitzenden wahr.
- Er unterhält eine regelmäßige, tägliche Buchhaltung von allen durchgeführten Geschäften und informiert das Directoire darüber.
- Er präsentiert den Finanzrapport der Jahres-Generalversammlung des Vereins.

Die Regelmäßigkeit der Buchhaltung wird von zwei Kontenprüfern, die sie in der Jahres-Generalversammlung vorstellen, geprüft.

### Der Veranstaltungsbeauftragte

In der Regel bekommt der Veranstaltungsbeauftragte den Auftrag vom Directoire, um diverse vom Verein bestimmte Veranstaltungen (Versammlungen, Konferenzen, Symposien, Banquette, etc) zu

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.

# Association Langenberg

---



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

organisieren. Bewilligt vom Directoire, kann er ein oder mehrere Mitglieder für diesen Auftrag miteinbeziehen, +

### Der Berater

Er nützt seine Kompetenz und seine Erfahrung, um die Aktionen des Directoire et du Comité d'éthique et de conseil zu unterstützen.

### Die Beisitzer

Jeder Beisitzer erfüllt die Funktion eines Stellvertreters für jedes Amt oder für jede ihm vom Directoire et du Comité d'éthique et de conseil anvertraute Mission.

## Article 14: Nature et pouvoirs des Assemblées

Les Assemblées Générales régulièrement constituées représentent l'universalité des membres de l'Association.

Dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code Civil Local et par les présents statuts, les Assemblées obligent tous les membres y compris les absents.

## Artikel 14 : Art und Vollmachten der Versammlungen

Die regelmäßigen Generalversammlungen bestehen aus der Gesamtheit der Vereinsmitglieder.

Laut der Vollmachten, die ihnen durch das lokale Zivilgesetzbuch übertragen wurden, und gemäß der vorliegenden Statuten, sind die Versammlungen für alle Mitglieder, auch für die fehlenden, verpflichtend.

## Article 15: Dispositions communes pour la tenue des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales de l'Association se composent de tous les membres de l'Association.

Seuls contribuent par leurs votes, à la gestion effective de l'association, les membres à jour de leurs cotisations.

Les Assemblées se réunissent sur convocation du Président de l'association ou sur la demande des membres représentant au moins la moitié des membres. Dans ce dernier cas les convocations de l'Assemblée doivent être adressées dans les trois jours du dépôt de la demande pour être tenue dans les quinze jours suivant l'envoi des dites convocations.

Les convocations doivent mentionner obligatoirement l'ordre du jour prévu et fixé par les soins du Directoire. Elles sont faites par lettres individuelles ou par courriers électroniques avec accusé de

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

lecture adressés aux membres quinze jours au moins à l'avance.

Seules seront valables les résolutions prises par l'Assemblée Générale sur les points inscrits à son ordre du jour.

La présidence de l'Assemblée Générale appartient au Président, ou, en son absence, à l'un des autres membres du Directoire nommé président de séance par ce dernier.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le Président et le Secrétaire.

Seuls auront droit de vote les membres présents. Le vote par procuration ou par correspondance est autorisé, mais il doit être tenu compte de la volonté du mandant.

Il est également tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent et certifiée conforme par un des membres du Directoire.

## Artikel 15 : Gemeinsame Bestimmungen für die Abhaltung der Generalversammlungen

Die Generalversammlungen des Vereins stellen sich aus allen Mitgliedern zusammen.

Nur diejenigen, die ihre Mitgliedsbeiträge bezahlt haben, dürfen mit ihrem Wahlrecht an der Geschäftsverwaltung des Vereins teilhaben.

Die Sitzungen werden vom Vorsitzenden oder auf Wunsch von mindestens der Hälfte der Mitglieder einberufen. Im letzteren Fall müssen die Sitzungen drei Tage nach Erhalt der Anmeldung einberufen werden, und müssen innerhalb von 15 Tagen nach Versenden der Einberufung abgehalten werden.

Die Einberufungen müssen die vom Directoire festgelegte Tagesordnung enthalten. Sie werden mindestens 15 Tage vor Sitzungsdatum per Post oder per e-mail mit Lesebestätigung versendet.

Nur die Beschlüsse der Generalversammlung, für die in der Tagesordnung festgelegten Punkte, werden gültig sein.

Der Vorsitz der Generalversammlung steht dem Vorsitzenden zu, oder in seiner Abwesenheit, einem vom Vorsitzenden bestimmten anderen Mitglied des Directoire

Die Beschlüsse sind durch die Sitzungsprotokolle, die in ein spezielles Verzeichnis unterschrieben vom Vorsitzenden und dem Schriftführer eingetragen werden, belegt.

Nur die anwesenden Mitglieder haben Wahlrecht. Die Wahl durch Prokuration oder Korrespondenz ist erlaubt, hängt aber von der Freiwilligkeit des Mandanten ab.

Es muss auch ein Anwesenheitsverzeichnis, welches von allen anwesenden Mitgliedern unterschrieben und von einem Mitglied des Directoire geprüft.

## Article 16: Assemblée Générale Ordinaire

Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président ou sur



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

demande de la moitié au moins des membres de l'Association dans les conditions prévues à l'article 15.

Pour la validité des décisions, l'Assemblée Ordinaire, la majorité des membres présents ou représentés est suffisante.

L'ordre du jour est proposé par le Directoire.

L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports moral et financier de l'Association, ainsi que le rapport des Réviseurs aux comptes.

L'Assemblée, après avoir délibéré et statué sur les différents rapports, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur toutes les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Elle pourvoit à la désignation des deux Réviseurs aux comptes parmi les membres.

Elle pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Directoire.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à main levée, sauf demande préalable de l'assemblée, mais toujours à la majorité absolue des membres présents ou représentés et ayant le droit de vote.

## Artikel 16 : Ordentliche Generalversammlung

Sie wird mindestens einmal im Jahr abgehalten und wird jedes Mal vom Vorsitzenden oder auf Wunsch von mindestens der Hälfte der Vereinsmitglieder laut der Bestimmungen von Artikel 15 einberufen.

Für die Gültigkeit der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung ist die Mehrheit der anwesenden oder vertretenden Mitglieder ausreichend.

Die Tagesordnung wird vom Directoire vorgestellt.

Die ordentliche Generalversammlung enthält den moralischen und finanziellen Bericht des Vereins als auch den Bericht des Abschlussprüfers.

Nach Verabschiedung und Regelung der verschiedenen Berichte, genehmigt die Versammlung den Jahreskontoabschluss, wählt das Budget für das nächste Jahr und erledigt die weiteren Beschlüsse der Tagesordnungspunkte.

Sie sieht die Bestimmung der zwei Abschlussprüfer unter den Mitgliedern vor.

Sie sieht, wenn nötig, die Neuwahl von Mitgliedern des Directoire vor.

Alle Beschlüsse der gewöhnlichen Vorstandssitzung werden, außer auf vorherigem Wunsch der Versammlung, durch erhobene Hand genommen und immer mit absoluter Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder, die das Wahlrecht haben.

## Article 17: Assemblée Générale Extraordinaire

Elle est convoquée dans les conditions prévues à l'article 15 des présents statuts.

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.



## Statuts de l'Association - **Vereinsstatuten**

Pour la validité des décisions, l'Assemblée Extraordinaire doit comprendre au moins la moitié plus un des membres ayant droit de vote ou disposer de leurs pouvoirs.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Extraordinaire est convoquée à nouveau, mais à quinze jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur les questions qui sont de sa seule compétence, à savoir modifications à apporter aux statuts, dissolution anticipée, etc.

Conformément à l'article 33 du Code Civil Local, les résolutions requièrent la majorité des trois quarts des votants, pouvoirs compris.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à main levée cependant le scrutin secret peut être demandé soit par le Directoire, soit par la majorité absolue des membres présents ou représentés et ayant le droit de vote.

### **Artikel 17 : Außerordentliche Generalversammlung**

Sie wird gemäß Artikel 15 der vorliegenden Statuten einberufen.

Bei einer Abstimmung in der außerordentlichen Generalversammlung braucht man die Hälfte der Stimmen der wahlberechtigten Mitglieder plus eine Stimme.

Wird dieses Verhältnis nicht erreicht, wird die außerordentliche Generalversammlung noch einmal, innerhalb von 15 Tagen einberufen.

Die außerordentliche Generalversammlung wird nur für die in Ihrer Kompetenz liegenden Fragen einberufen, wie die Statutenänderung oder die vorzeitige Auflösung, etc.

Gemäß Artikel 33 des lokalen Zivilrechtes benötigen die Beschlüsse die dreiviertel Mehrheit, Vollmachten inklusive.

Alle Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung sind durch Handheben durchzuführen, die geheime Wahl kann entweder durch das Directoire oder durch die absolute Mehrheit der anwesenden Mitglieder, die das Wahlrecht besitzen, verlangt werden.

### **Article 18: Dissolution**

La dissolution est prononcée à la demande du Directoire, par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Les conditions de convocation et les modalités de tenue d'une telle Assemblée sont celles prévues à l'article 15 et 17 des présents statuts.

Pour la validité des décisions, l'Assemblée doit comprendre la moitié plus un des membres ayant droits de vote.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit alors le nombre de membres présents.

Pour être valable, la décision de dissolution requiert l'accord des trois quarts des membres présents. La délibération est prise à main levée sauf si le quart au moins des membres présents exige le vote secret.

### Artikel 18 : Auflösung

Die Auflösung wird auf Verlangen des Directoire, unter Einberufung einer außerordentlichen Generalversammlung ausgesprochen.

Die Bedingungen für die Einberufung und das Verfahren für die Durchführung einer solchen Versammlung sind in den Artikeln 15 und 17 dieser Satzung festgelegt.

Für die Gültigkeit der Beschlüsse muss die Versammlung aus der Hälfte plus einem stimmberechtigten Mitglied bestehen.

Wird dieser Anteil nicht erreicht, wird die Versammlung erneut einberufen, jedoch innerhalb von fünfzehn Tagen. Er kann dann unabhängig von der Zahl der anwesenden Mitglieder beraten.

Der Auflösungsbeschluss bedarf zu seiner Gültigkeit der Zustimmung von drei Vierteln der anwesenden Mitglieder. Die Beratung erfolgt durch Handzeichen, sofern nicht mindestens ein Viertel der anwesenden Mitglieder eine geheime Abstimmung verlangt.

### Article 19: Transmission des biens

En cas de dissolution, le Président en fonction désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association et dont elle déterminera les pouvoirs.

L'actif net subsistant sera distribué obligatoirement à une ou plusieurs autres associations poursuivant des buts similaires et qui seront nommément désignées par l'Assemblée Extraordinaire.

En aucun cas les membres de l'Association ne pourront se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association qui attribue l'actif.

### Artikel 19 : Übertragung der Güter

In Fall einer Auflösung bestimmt der amtierende Vorsitzende einen oder mehrere Kommissare mit der Liquidation der Vereinsgüter, von denen er die Vollmachten festsetzt.

Das verbleibende Nettovermögen wird zwangsweise an einen oder mehrere andere Vereine mit ähnlicher Zielsetzung ausgeschüttet, die von der außerordentlichen Versammlung namentlich benannt werden.

Die Mitglieder des Vereins dürfen, abgesehen von der Rücknahme ihrer Einlagen, keinesfalls einen



## Statuts de l'Association - Vereinsstatuten

Teil des Vereinsvermögens erhalten, der das Nettovermögen bildet.

### Article 20: Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Directoire qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'association.

### Artikel 20 : Geschäftsordnung

Eine Geschäftsordnung kann durch das Directoire erstellt und dann von der Generalversammlung genehmigt werden.

Diese eventuelle Geschäftsordnung ist dafür bestimmt diverse Punkte festzulegen, die in den Statuten nicht geregelt sind, vor allem solche, die das praktische Funktionieren der Vereinsgeschäfte betreffen.

### Article 21: Formalités administratives:

Le Directoire devra déclarer au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de HAGUENAU les modifications ultérieures désignées ci-dessous :

- le changement de dénomination de l'association,
- le transfert du siège social,
- les modifications apportées aux statuts,
- les changements survenus au sein du Directoire
- la dissolution de l'association.

### Artikel 21: Administrative Formalitäten:

Das Directoire muss folgende, nachträgliche Änderungen dem Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Haguenau melden:

- die Namensänderung des Vereins
- die Verlegung des Vereinssitzes
- die Statutenänderungen
- die Änderungen beim Directoire
- die Auflösung des Vereins

### Article 22: Approbation des statuts

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.

# Association Langenberg

---



## Statuts de l'Association - **Vereinsstatuten**

La modification des présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au Château Langenberg le 27 decembre 2019.

Le Directoire charge le Secrétaire général d'effectuer les démarches d'inscription auprès du Tribunal d'Instance de HAGUENAU

### **les membres du Directoire signataires :**

**Le Président**.....

**Le Secrétaire**.....

### **Artikel 22 : Approbation der Statuten**

Die Änderung der vorliegenden Statuten wurden in der Außerordentlichen Generalversammlung , die am 27. Dezember 2019 am Château Langenberg abgehalten wurde, angenommen.

Das Directoire beauftragt den Schriffführer, die Einschreibung beim Tribunal d'Instance de Haguenau in die Wege zu leiten.

Association régie par le droit local d'Alsace Moselle, inscrite en date du 16 janvier 2015 au Tribunal d'Instance de Haguenau (67500 France) au Volume 44 Folio 5. Siège social : 02 rue du Tribunal 67160 WISSEMBOURG - SIRET N°: 811 972 454 00011. Association humaniste pour le développement de la permaculture dans un écolieu avec un habitat participatif, elle fait la promotion des valeurs républicaines et des recherches sur les activités culturelles et traditionnelles (apolitique et areligieuse), elle peut s'accompagner d'actions humanitaires et sociales ainsi que de manifestations diverses. Dans le cadre de la RGDP, tous les membres ont un droit d'accès, de rectification, d'opposition et, de portabilité des données les concernant.